

Émile Durkheim (1888)

**« Cours de science sociale.
Leçon d'ouverture. »**

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron,
Professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec
et collaboratrice bénévole

Courriel: <mailto:mabergeron@videotron.ca>

Site web: http://www.geocities.com/areqchicoutimi_valin

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole,
professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec
courriel: <mailto:mabergeron@videotron.ca>
site web: http://www.geocities.com/areqchicoutimi_valin

à partir de :

Émile Durkheim (1888)

« Cours de science sociale. Leçon d'ouverture. »

Une édition électronique réalisée à partir de l'article d'Émile Durkheim « Cours de science sociale. Leçon d'ouverture » — *Revue internationale de l'enseignement*, XV, 1888, pp. 23-48.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes
Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 28 mai 2002 à Chicoutimi, Québec.



Cours de science sociale

Leçon d'ouverture

Messieurs,

Par Émile Durkheim (1888)

Chargé d'enseigner une science née d'hier et qui ne compte encore qu'un petit nombre de principes définitivement établis, il y aurait de la témérité de ma part à n'être pas effrayé par les difficultés de ma tâche. Je fais d'ailleurs cet aveu sans peine et sans timidité. Je crois en effet que, dans nos Universités, à côté de ces chaires du haut desquelles on enseigne la science faite et les vérités acquises, il y a place pour d'autres cours, où le professeur fait en partie la science au fur et à mesure qu'il l'enseigne ; où il trouve dans ses auditeurs des collaborateurs presque autant que des élèves ; où il cherche avec eux, tâtonne avec eux, parfois aussi s'égare avec eux. Je ne viens donc pas vous révéler une doctrine dont une petite école de sociologistes aurait le secret et le privilège, ni surtout vous proposer des remèdes tout faits pour guérir nos sociétés modernes des maux dont elles peuvent souffrir. La science ne va pas si vite ; il lui faut du temps, beaucoup de temps, surtout pour devenir pratiquement utilisable. Aussi l'inventaire de ce que je vous apporte est-il plus modeste et plus facile à faire. Je crois pouvoir poser avec quelque précision un certain nombre de questions spéciales qui se rattachent les unes aux autres, de

manière à former une science au milieu des autres sciences positives. Pour résoudre ces problèmes, je vous proposerai une méthode que nous essaierons ensemble. Enfin, de mes études sur ces matières j'ai retiré quelques idées directrices, quelques vues générales, un peu d'expérience, si vous voulez, qui servira, je l'espère, à nous guider dans nos recherches à venir.

Que cette réserve toutefois n'ait pas pour effet d'éveiller ou de réveiller chez quelques-uns d'entre vous le scepticisme dont les études de sociologie ont été parfois l'objet. Une science jeune ne doit pas être très ambitieuse, et elle a d'autant plus de crédit auprès des esprits scientifiques qu'elle se présente avec plus de modestie. Cependant je ne puis oublier qu'il y a encore quelques penseurs, peu nombreux à la vérité, qui doutent de notre science et de son avenir. On ne peut évidemment en faire abstraction. Mais, pour les convaincre, la meilleure méthode n'est pas, je crois, de dissertar d'une manière abstraite sur la question de savoir si la sociologie est viable ou non. Une dissertation, même excellente, n'a jamais converti un seul incrédule. Le seul moyen de prouver le mouvement, c'est de marcher. Le seul moyen de démontrer que la sociologie est possible, c'est de faire voir qu'elle existe et qu'elle vit. C'est pourquoi je vais consacrer cette première leçon à vous exposer la suite des transformations par lesquelles a passé la science sociale depuis le commencement de ce siècle ; je vous montrerai les progrès qui ont été faits et ceux qui restent à faire, ce qu'elle est devenue et ce qu'elle devient. De cet exposé, vous conclurez vous-mêmes les services que peut rendre cet enseignement et le public auquel il doit s'adresser.

I

Depuis Platon et sa *République*, il n'a pas manqué de penseurs qui aient philosophé sur la nature des sociétés. Mais jusqu'au commencement de ce siècle, la plupart de ces travaux étaient dominés par une idée qui empêchait radicalement la science sociale de se constituer. En effet, presque tous ces théoriciens de la politique voyaient dans la société une œuvre humaine, un fruit de l'art et de la réflexion. D'après eux, les hommes se sont mis à vivre ensemble parce qu'ils ont trouvé que c'était utile et bon ; c'est un artifice qu'ils ont imaginé pour améliorer un peu leur condition. Une nation ne serait donc pas un produit naturel, comme un organisme ou comme une plante qui naît, croît et se développe en vertu d'une nécessité interne ; mais elle ressemblerait plutôt à ces machines que font les hommes et dont toutes les parties sont assemblées d'après un plan préconçu. Si les cellules dont est fait le corps d'un animal adulte sont devenues ce qu'elles sont, c'est qu'il était dans leur nature de le devenir. Si elles se sont agrégées de telle façon, c'est que, étant donné le milieu ambiant, il leur était impossible de s'agréger d'une autre manière. Au contraire, les fragments de métal dont est faite une montre n'ont d'affinité spéciale ni pour telle forme, ni pour tel mode de combinaison. S'ils sont agencés ainsi plutôt qu'autrement, c'est que l'artiste l'a voulu. Ce n'est pas leur nature, mais sa volonté qui explique les changements qu'ils ont subis ; c'est lui qui les a disposés de la manière la plus conforme à ses desseins. Eh bien ! il en serait de la société comme de cette montre. Il n'y aurait rien dans la nature de

l'homme qui le prédestinât nécessairement à la vie collective ; mais il l'aurait lui-même inventée et instituée de toutes pièces. Qu'elle soit l'œuvre de tous, comme le veut Rousseau, ou d'un seul, comme le pense Hobbes, elle serait sortie tout entière de notre cerveau et de notre imagination. Elle ne serait dans nos mains qu'un instrument commode, mais dont nous aurions pu nous passer à la rigueur, et qu'il nous est toujours possible de modifier à notre gré ; car nous pouvons librement défaire ce que nous avons fait librement. Si nous sommes les auteurs de la société, nous pouvons la détruire ou la transformer. Il suffit pour cela de le vouloir.

Telle est, Messieurs, la conception qui a régné jusqu'à ces derniers temps. Sans doute, à de rares intervalles, on voit l'idée contraire se faire jour, mais pour quelques instants seulement, et sans laisser derrière elle de traces durables. L'illustre exemple d'Aristote, qui le premier vit dans la société un fait de nature, resta presque sans imitateurs. Au XVIII^e siècle, on voit bien la même idée renaître avec Montesquieu et Condorcet. Mais Montesquieu lui-même, qui pourtant déclara si fermement que la société, comme le reste du monde, est soumise à des lois nécessaires dérivées de la nature des choses, laissa échapper les conséquences de son principe, à peine l'eut-il posé. Or, dans ces conditions, il n'y a pas de place pour une science positive des sociétés, mais seulement pour un art politique. La science, en effet, étudie ce qui est : l'art combine les moyens en vue de ce qui doit être. Si donc les sociétés sont ce que nous les faisons, il n'y a pas à se demander ce qu'elles sont, mais ce que nous devons en faire. Comme il n'y a pas à compter avec leur nature, il n'est pas nécessaire de la connaître : il suffit de fixer la fin qu'elles doivent remplir, et de trouver la meilleure manière d'arranger les choses pour que cette fin soit bien remplie. On posera par exemple que le but de la société est d'assurer à chaque individu le libre exercice de ses droits, et on en déduira toute la sociologie.

Les économistes furent les premiers à proclamer que les lois sociales sont aussi nécessaires que les lois physiques, et à faire de cet axiome la base d'une science. Suivant eux, il est tout aussi impossible à la concurrence de ne pas niveler peu à peu les prix, à la valeur des marchandises de ne pas augmenter quand la population s'accroît, qu'aux corps de ne pas tomber suivant la verticale, ou aux rayons lumineux de ne pas se réfracter quand ils traversent des milieux d'inégale densité. Quant aux lois civiles que font les princes ou que votent les assemblées, elles ne doivent qu'exprimer, sous une forme sensible et claire, ces lois naturelles ; mais elles ne peuvent ni les créer ni les changer. On ne peut, par décret, donner de la valeur à un produit qui n'en a pas, c'est-à-dire dont nul n'a besoin, et tous les efforts des gouvernements pour modifier à leur gré les sociétés sont inutiles, quand ils ne sont pas mauvais ; aussi, le mieux est-il qu'ils s'abstiennent. Leur intervention ne peut guère être que nuisible ; la nature n'a pas besoin d'eux. Elle suit toute seule son cours, sans qu'il soit nécessaire de l'aider ni de la contraindre, en supposant d'ailleurs que ce soit possible.

Étendez ce principe à tous les faits sociaux et la sociologie est fondée. En effet, tout ordre spécial de phénomènes naturels, soumis à des lois régulières, peut être l'objet d'une étude méthodique, c'est-à-dire d'une science positive. Tous les arguments du doute viennent échouer contre cette vérité très simple. — Mais, disent les historiens, nous avons étudié les sociétés et nous n'y avons

pas découvert la moindre loi. L'histoire n'est qu'une suite d'accidents qui, sans doute, se relie les uns aux autres, suivant les lois de la causalité, mais sans se répéter jamais. Essentiellement locaux et individuels, ils passent pour ne plus revenir, et sont par conséquent réfractaires à toute généralisation, c'est-à-dire à toute étude scientifique, puisqu'il n'y a pas de science du particulier. Les institutions économiques, politiques, juridiques, dépendent de la race, du climat, de toutes les circonstances au milieu desquelles elles se développent : ce sont autant de quantités hétérogènes qui ne se prêtent pas à la comparaison. Elles ont dans chaque peuple leur physionomie propre, que l'on peut étudier et décrire avec soin ; mais tout est dit une fois qu'on a en donné une monographie bien faite.

Le meilleur moyen de répondre à cette objection et de prouver que les sociétés sont soumises à des lois comme toute chose serait assurément de trouver ces lois. Mais sans attendre jusque-là, une induction très légitime nous permet d'affirmer qu'elles existent. S'il est un point hors de doute aujourd'hui c'est que tous les êtres de la nature depuis le minéral jusqu'à l'homme relèvent de la science positive, c'est-à-dire que tout s'y passe suivant des lois nécessaires. Cette proposition n'a plus maintenant rien de conjectural ; c'est une vérité que l'expérience a démontrée, car les lois sont trouvées ou du moins nous les découvrons peu à peu. Successivement la physique et la chimie, puis la biologie et enfin la psychologie se sont constituées. On peut même dire que de toutes les lois la mieux établie expérimentalement — car on n'y connaît pas une seule exception et elle a été vérifiée une infinité de fois — est celle qui proclame que tous les phénomènes naturels évoluent suivant des lois. Si donc les sociétés sont dans la *nature*, elles doivent obéir elles aussi à cette loi générale qui résulte de la science et la domine à la fois. Sans doute les faits sociaux sont plus complexes que les faits psychiques, mais ceux-ci à leur tour ne sont-ils pas infiniment plus complexes que les faits biologiques et physico-chimiques, et pourtant il ne peut plus être aujourd'hui question de mettre la vie consciente hors du monde et de la science. Quand les phénomènes sont moins simples, l'étude en est moins facile, mais c'est une question de voies et de moyens, non de principes. D'autre part, parce qu'ils sont complexes, ils ont quelque chose de plus flexible et prennent plus facilement l'empreinte des moindres circonstances qui les entourent. C'est pourquoi ils ont un air plus personnel et se distinguent davantage les uns des autres. Mais il ne faut pas que les différences nous fassent méconnaître les analogies. Sans doute il y a une énorme distance entre la conscience du sauvage et celle d'un homme cultivé : et pourtant l'une et l'autre sont des consciences humaines entre lesquelles il y a des ressemblances et qui peuvent être comparées : le psychologue le sait bien, qui tire de ces rapprochements tant d'utiles renseignements. Il en est de même de la faune et de la flore au milieu desquelles l'homme évolue. Si différents donc qu'ils puissent être les uns des autres, les phénomènes produits par les actions et les réactions qui s'établissent entre des individus semblables placés dans des milieux analogues doivent nécessairement se ressembler par quelque endroit et se prêter à d'utiles comparaisons. Pour échapper à cette conséquence alléguera-t-on que la liberté humaine exclut toute idée de loi et rend impossible toute prévision scientifique ? L'objection, Messieurs, doit nous laisser indifférents et nous pouvons la négliger non par dédain mais par méthode. La question de savoir si l'homme est libre ou non a sans doute son intérêt, mais c'est en métaphysique qu'elle a sa place et les sciences positives peuvent et doivent s'en désintéresser. Il est des philosophes qui ont retrouvé

dans les organismes et jusque dans les choses inanimées une sorte de libre arbitre et de contingence. Mais ni le physicien ni le biologiste n'ont pour cela changé leur méthode : ils ont paisiblement continué leur chemin sans se préoccuper de ces subtiles discussions. De même la psychologie et la sociologie n'ont pas à attendre pour se constituer que cette question du libre arbitre de l'homme, pendante depuis des siècles, ait enfin reçu une solution qui d'ailleurs, tout le monde le reconnaît, ne semble guère prochaine. La métaphysique et la science ont toutes deux intérêt à rester indépendantes l'une de l'autre. Nous pouvons donc conclure en disant : il faut choisir entre ces deux termes, ou reconnaître que les phénomènes sociaux sont accessibles à l'investigation scientifique ou bien admettre sans raison et contrairement à toutes les inductions de la science qu'il y a deux mondes dans le monde : l'un où règne la loi de causalité, l'autre où règnent l'arbitraire et la contingence.

Tel est. Messieurs, le grand service que les économistes ont rendu aux études sociales. Ils ont senti les premiers tout ce qu'il y a de vivant et de spontané dans les sociétés. Ils ont compris que la vie collective ne pouvait pas être brusquement instituée par un habile artifice ; qu'elle ne résultait pas d'une impulsion extérieure et mécanique mais que c'est au sein même de la société qu'elle s'élaborait lentement. C'est ainsi qu'ils ont pu asseoir une théorie de la liberté sur une base plus solide qu'une hypothèse métaphysique. Il est évident en effet que si la vie collective est spontanée, il lui faut laisser sa spontanéité. Toute entrave serait absurde.

Toutefois il ne faut pas s'exagérer le mérite des économistes. Tout en disant que les lois économiques sont naturelles, ils prenaient le mot dans un sens qui en diminuait la portée. En effet suivant eux, il n'y a de réel dans la société que l'individu ; c'est de lui que tout émane et c'est vers lui que tout revient. Une nation n'est qu'un être nominal ; c'est un mot qui sert à désigner un agrégat mécanique d'individus juxtaposés. Mais elle n'a rien de spécifique qui la distingue du reste des choses ; ses propriétés sont celles des éléments qui la composent grossies et amplifiées. L'individu est donc la seule réalité tangible que puisse atteindre l'observateur, et le seul problème que puisse se poser la science est de chercher comment l'individu doit se conduire dans les principales circonstances de la vie économique, étant donné sa nature. Les lois économiques et plus généralement les lois sociales ne seraient donc pas des faits très généraux que le savant induit de l'observation des sociétés, mais des conséquences logiques qu'il déduit de la définition de l'individu. L'économiste ne dit pas : les choses se passent ainsi car l'expérience l'a établi, mais : elles doivent se passer ainsi car il serait absurde qu'il en fût autrement. Le mot *naturel* devrait donc être remplacé par le mot *rationnel* ; ce qui n'est pas la même chose. — Si encore ce concept de l'individu qui est censé contenir en lui toute la science était adéquat à la réalité ! Mais pour simplifier les choses les économistes l'ont artificiellement appauvri. Non seulement ils ont fait abstraction de toutes les circonstances de temps, de lieu, de pays pour imaginer le type abstrait de l'homme en général, mais dans ce type idéal lui-même ils ont négligé tout ce qui ne se rapportait pas à la vie strictement individuelle, si bien que d'abstractions en abstractions il ne leur est plus resté en main que le triste portrait de l'égoïste en soi.

L'économie politique perdit ainsi tous les bénéfices de son principe. Elle resta une science abstraite et déductive, occupée non à observer la réalité mais

à construire un idéal plus ou moins désirable ; car cet homme en général, cet égoïste systématique dont elle nous parle n'est qu'un être de raison. L'homme réel, que nous connaissons et que nous sommes, est autrement complexe : il est d'un temps et d'un pays, il a une famille, une cité, une patrie, une foi religieuse et politique, et tous ces ressorts et bien d'autres encore se mêlent, se combinent de mille manières, croisent et entrecroisent leur influence sans qu'il soit possible de dire au premier coup d'œil où l'un commence et où l'autre finit. Ce n'est qu'après de longues et laborieuses analyses, à peine commencées aujourd'hui, qu'il sera possible un jour de faire à peu près la part de chacun. Les économistes n'avaient donc pas encore des sociétés une idée assez juste pour servir véritablement de base à la science sociale. Car celle-ci, prenant son point de départ dans une construction abstraite de l'esprit, pouvait bien aboutir à démontrer logiquement des possibilités métaphysiques, non à établir des lois. Il lui manquait toujours une nature à observer.

II

Si les économistes se sont ainsi arrêtés à mi-chemin, c'est qu'ils étaient mal préparés à ces sortes d'études. Juristes, hommes d'affaires ou hommes d'État pour la plupart ils étaient assez étrangers à la biologie et à la psychologie. Or, pour pouvoir intégrer la science sociale dans le système général des sciences naturelles, il faut avoir au moins pratiqué l'une d'elles et ce n'est pas assez de posséder une intelligence générale et de l'expérience. Pour découvrir les lois de la conscience collective, il faut connaître celles de la conscience individuelle. C'est parce que Auguste Comte était au courant de toutes les sciences positives, de leur méthode et de leurs résultats, qu'il s'est trouvé en état de fonder, sur des bases définitives cette fois, la sociologie.

Auguste Comte reprend la proposition des économistes : avec eux il déclare que les lois sociales sont naturelles, mais il donne au mot sa pleine acception scientifique. Il assigne à la science sociale une réalité concrète à connaître, ce sont les sociétés. Pour lui la société est aussi réelle qu'un organisme vivant. Sans doute elle ne peut exister en dehors des individus qui lui servent de substrat ; elle est pourtant autre chose. Un tout n'est pas identique à la somme de ses parties, quoique sans elles il ne soit rien. De même en s'assemblant sous une forme définie et par des liens durables les hommes forment un être nouveau qui a sa nature et ses lois propres. C'est l'être social. Les phénomènes qui s'y passent ont assurément leurs dernières racines dans la conscience de l'individu. La vie collective n'est pourtant pas une simple image agrandie de la vie individuelle. Elle présente des caractères *sui generis* que les seules inductions de la psychologie ne permettaient pas de prévoir. Ainsi les mœurs, les prescriptions du droit et de la morale seraient impossibles si l'homme n'était pas capable de contracter des habitudes : elles sont pourtant autre chose que des habitudes individuelles. C'est pourquoi Comte marque à l'être social une place déterminée dans la série des êtres. Il le met tout au-dessus de la hiérarchie à cause de sa complexité plus grande et parce que l'ordre social implique et comprend en lui les autres règnes de la nature.

Puisque cet être n'est réductible à aucun autre, on ne peut l'en déduire et pour le connaître il faut l'observer. La sociologie se trouvait cette fois en possession d'un objet qui n'appartenait qu'à elle et d'une méthode positive pour l'étudier.

En même temps Auguste Comte signalait dans les sociétés un caractère qui en est la marque distinctive et que cependant les économistes avaient méconnu. Je veux parler de « ce consensus universel qui caractérise les phénomènes quelconques des corps vivants et que la vie sociale manifeste nécessairement au plus haut degré » (*Cours de philosophie positive*, IV, 234). Pour les économistes les phénomènes moraux, juridiques, économiques, politiques, s'écoulaient parallèlement les uns aux autres sans se toucher pour ainsi dire ; de même les sciences correspondantes peuvent se développer sans se connaître. On sait en effet quel soin jaloux l'économie politique a toujours mis à défendre son indépendance. Pour Comte au contraire les faits sociaux sont trop étroitement solidaires pour pouvoir être étudiés séparément. Par suite de ce rapprochement chacune des sciences sociales perd de son autonomie, mais gagne en sève et en vigueur. Les faits qu'elle étudiait parce que l'analyse les avait détachés de leur milieu naturel semblaient ne tenir à rien et flotter dans le vide. Ils avaient quelque chose d'abstrait et de mort. Maintenant qu'ils sont rapprochés suivant leurs affinités naturelles, ils apparaissent ce qu'ils sont, des faces différentes d'une même réalité vivante, la société. Au lieu d'avoir affaire à des phénomènes rangés pour ainsi dire en séries linéaires, extérieures les unes aux autres et ne se rencontrant que par hasard, on se trouve en présence d'un énorme système d'actions et de réactions, dans cet équilibre toujours mobile qui caractérise la vie. En même temps, parce qu'il sentait davantage la complexité des choses sociales, Auguste Comte était garanti contre ces solutions absolues qu'aimaient au contraire les économistes et avec eux les politiciens idéologues du XVIII^e siècle. Quand on ne voit dans la société que l'individu et qu'on en a réduit la notion à n'être plus qu'une idée claire, il est vrai, mais sèche et vide, d'où on a retiré tout ce qu'elle a de vivant et de compliqué, il est naturel qu'on n'en puisse rien déduire de bien complexe et qu'on aboutisse à des théories simplistes et radicales. Si au contraire chaque phénomène étudié est relatif à une infinité d'autres, si chaque point de vue est solidaire de plusieurs autres points de vue, alors il n'est plus possible de trancher les questions d'un mot catégorique. Un éclectisme d'un certain genre, dont je n'ai pas à tracer la méthode, devient indispensable. Il y a tant de choses différentes dans la vie ! Il faut savoir faire à chacune d'elles la place qui lui convient. Voilà comment Auguste Comte, tout en admettant avec les économistes que l'individu avait droit à une large part de liberté, ne la voulait pourtant pas sans limites et déclarait nécessaire une discipline collective. De même tout en reconnaissant que les faits sociaux ne pouvaient être arbitrairement créés ni changés, il estimait que, par suite de leur complexité plus grande, ils étaient plus facilement modifiables et par conséquent pouvaient être dans une certaine mesure utilement dirigés par l'intelligence humaine.

Voilà, Messieurs, de grandes et sérieuses conquêtes, et ce n'est pas sans raison que la tradition fait dater la sociologie d'Auguste Comte. Il ne faut pas croire cependant que les travaux préliminaires soient désormais achevés et que la sociologie n'ait plus qu'à suivre paisiblement sa carrière. Elle a maintenant un objet, mais comme il reste indéterminé ! Elle doit étudier, nous dit-on, *la Société*, mais la *Société* n'existe pas. Il y a *des* sociétés qui se classent en genres et en espèces comme les végétaux et comme les animaux. De quelle

espèce est-il donc question ? De toutes à la fois ou d'une seule en particulier ? Pour Comte, Messieurs, la question ne se pose même pas, car il estime qu'il n'y a qu'une seule espèce sociale. Adversaire de Lamarck il n'admet pas que le seul fait de l'évolution puisse différencier les êtres au point de donner naissance à des espèces nouvelles. Suivant lui les faits sociaux sont toujours et partout les mêmes avec des différences d'intensité ; le développement social toujours et partout le même avec des différences de vitesse. Les nations les plus sauvages et les peuples les plus cultivés ne sont que des stades différents d'une seule et même évolution ; et c'est de cette évolution unique qu'il recherche les lois. L'humanité tout entière se développe en ligne droite et les différentes sociétés ne sont que les étapes successives de cette marche rectiligne. Aussi les mots de société et d'humanité sont-ils indifféremment employés par Comte l'un pour l'autre. C'est qu'en fait sa sociologie est beaucoup moins une étude spéciale des êtres sociaux qu'une méditation philosophique sur la sociabilité humaine en général. Cette même raison nous explique une autre particularité de sa méthode. Si le progrès humain suit partout la même loi, le meilleur moyen de le reconnaître est naturellement de l'observer là où il se présente sous la forme la plus nette et la plus achevée, c'est-à-dire dans les sociétés civilisées. Voilà pourquoi pour vérifier cette célèbre loi des trois états, qui est censée résumer toute la vie de l'humanité, Auguste Comte s'est contenté de passer sommairement en revue les principaux événements de l'histoire des peuples germano-latins, sans voir tout ce qu'il y a d'étrange à asseoir sur une base aussi étroite une loi d'une telle ampleur.

Comte se trouvait encouragé dans cette manière de voir par l'état d'imperfection où se trouvaient de son temps les sciences ethnologiques et aussi par le peu d'intérêt que lui inspiraient ces sortes d'études. Mais aujourd'hui il est manifestement impossible de soutenir qu'il y a une évolution humaine, partout identique à elle-même et que les sociétés ne sont toutes que des variétés diverses d'un seul et même type. Déjà en zoologie on a renoncé à la classification sériale qui avait autrefois séduit les savants, grâce à son extrême simplicité. On admet de plus en plus que l'arbre généalogique des êtres organisés, au lieu d'avoir la forme d'une ligne géométrique, ressemble plutôt à un arbre très touffu dont les rameaux issus au hasard de tous les points du tronc s'élancent capricieusement dans toutes les directions. Il en est ainsi des sociétés. Quoi qu'en ait dit Pascal, dont Comte reprend à tort la célèbre formule, l'humanité ne peut pas être comparée à un seul homme qui, après avoir vécu tous les siècles passés, subsisterait encore. Mais elle ressemble plutôt à une immense famille dont les différentes branches, de plus en plus divergentes les unes des autres, se seraient peu à peu détachées de la souche commune pour vivre d'une vie propre. Qui nous assure même que cette souche commune ait jamais existé ? En fait n'y a-t-il pas entre un clan ou une tribu et nos grandes nations européennes au moins autant de distance qu'entre l'espèce humaine et les espèces animales, immédiatement inférieures ? Pour ne parler que d'une seule fonction sociale, quel rapport y a-t-il entre les mœurs barbares d'une misérable peuplade de Fuégiens et l'éthique raffinée des sociétés modernes ? Sans doute il est possible que par la comparaison de tous ces types sociaux on obtienne des lois très générales qui conviennent à tous ; mais ce n'est pas l'observation, même attentive, d'un seul d'entre eux qui les révélera.

Cette même erreur a produit une autre conséquence. Je vous ai dit que pour Comte la société était un être *sui generis* ; mais parce qu'il rejetait la phi-

philosophie de la descendance, il supposait entre chaque espèce d'êtres comme entre chaque espèce de sciences une solution de continuité. Il se trouvait ainsi assez embarrassé pour définir et pour représenter à l'esprit cet être nouveau qu'il surajoutait au reste de la nature. D'où venait-il et à quoi ressemblait-il ? il l'appelle souvent un organisme mais il ne voit guère dans cette expression qu'une métaphore de médiocre valeur. Puisque sa philosophie lui défendait de voir dans la société la continuation et le prolongement des êtres inférieurs, il ne pouvait la définir en fonction de ces derniers. Et dès lors où aller chercher les éléments d'une définition ? Pour rester conséquent avec ses principes il était obligé d'admettre que ce nouveau règne ne ressemble pas aux précédents ; et en fait, tout en rapprochant la science sociale de la biologie, il réclamait pour la première une méthode spéciale, différente de celles qu'on suit dans les autres sciences positives. La sociologie se trouvait donc annexée au reste des sciences plus qu'elle n'y était intégrée.

III

C'est seulement avec Spencer que cette intégration s'est définitivement achevée. Spencer ne se contente pas de signaler quelques précieuses analogies entre les sociétés et les êtres vivants : il déclare nettement que la société est une sorte d'organisme. Comme tout organisme elle naît d'un germe, évolue pendant un temps pour aboutir ensuite à la dissolution finale. Comme tout organisme elle résulte d'un concours d'éléments différenciés dont chacun a sa fonction spéciale et qui, se complétant les uns les autres, conspirent tous vers une même fin. Il y a plus : en vertu des principes généraux de sa philosophie, ces ressemblances essentielles devaient être pour Spencer l'indice d'un véritable rapport de filiation. Si la vie sociale rappelle les traits généraux de la vie individuelle c'est qu'elle en sort ; si la société a des traits communs avec les organismes, c'est qu'elle est elle-même un organisme transformé et perfectionné. Les cellules en s'agrégeant forment les vivants, comme les vivants en s'agrégeant entre eux forment les sociétés. Mais la seconde évolution est une suite de la première, toute la différence c'est que, affinant de plus en plus ses procédés, elle parvient peu à peu à rendre plus flexible et plus libre l'agrégat organique, sans en compromettre l'unité.

Cette vérité très simple a pourtant été l'occasion d'une assez vive polémique. Il est certain qu'elle perd de sa valeur si on la prend trop à la lettre et si l'on en exagère l'importance. Si, comme l'a fait Lilienfeld dans ses *Pensées sur la science sociale de l'avenir (Gedanken über die Socialwissenschaft der Zukunft)* on s'imagine que ce seul rapprochement va dissiper en un instant tous les mystères dont sont encore entourées les origines et la nature des sociétés et qu'il suffira pour cela de transporter en sociologie les lois mieux connues de la biologie en les démarquant, on se paye d'illusions. Si la sociologie existe, elle a sa méthode et ses lois à elle. Les faits sociaux ne peuvent être vraiment expliqués que par d'autres faits sociaux et on n'en a pas rendu compte parce qu'on a signalé leur ressemblance avec des faits biologiques dont la science est dès à présent faite. L'explication qui convient à ceux-ci ne peut pas

s'adapter exactement à ceux-là. L'évolution n'est pas une répétition monotone. Mais chaque règne de la nature manifeste quelque nouveauté que la science doit atteindre et reproduire, au lieu de l'effacer. Pour que la sociologie ait le droit d'exister il faut qu'il y ait dans le règne social quelque chose qui échappe à l'investigation biologique.

Mais d'autre part on ne peut oublier que l'analogie est un précieux instrument pour la connaissance et même pour la recherche scientifique. L'esprit ne peut pas créer une idée de toutes pièces. Supposez qu'on découvre un être entièrement nouveau, sans analogue dans le reste du monde, il serait impossible à l'esprit de le penser ; mais il ne pourrait se le représenter qu'en fonction de quelque autre qu'il connaît déjà. Ce que nous appelons une idée nouvelle n'est en réalité qu'une idée ancienne que nous avons retouchée, pour l'ajuster aussi exactement que possible à l'objet spécial qu'elle doit exprimer. Il n'était donc pas sans intérêt de signaler entre l'organisme individuel et la société une réelle analogie ; car non seulement l'imagination savait désormais où se prendre et avait de quoi concevoir l'être nouveau dont il était question, mais la biologie devenait pour le sociologiste un véritable trésor de vues et d'hypothèses sur lesquelles il n'avait sans doute pas le droit de faire brutalement main basse, mais qu'il pouvait du moins sagement exploiter. Il n'y a pas jusqu'à la conception même de la science qui, dans une certaine mesure, ne se trouve par cela même déterminée. En effet, si les faits sociaux et les faits biologiques ne sont que des moments divers d'une même évolution, il en doit être de même des sciences qui les expliquent. En d'autres termes, le cadre et les procédés de la sociologie, sans être calqués sur ceux de la biologie, doivent pourtant les rappeler.

La théorie de Spencer, si on sait s'en servir, est donc très fertile en applications. En même temps, M. Spencer déterminait l'objet de la science sociale avec plus de précision que n'avait fait Comte. Il ne parle plus de la société d'une manière générale et abstraite, mais il distingue des types sociaux différents qu'il classe en groupes et en sous-groupes divergents ; et pour trouver les lois qu'il cherche, il ne choisit pas un de ces types de préférence aux autres, mais il estime qu'ils ont tous pour le savant un égal intérêt. Si l'on veut obtenir les lois générales de l'évolution sociale, il n'en est pas un qu'on puisse négliger. Aussi trouvera-t-on dans ses *Principes de sociologie* une imposante abondance de documents empruntés à toutes les histoires et qui atteste chez le philosophe une rare érudition. D'autre part, il cesse de se poser le problème sociologique avec cette généralité vague qu'avait gardée Auguste Comte ; mais il y distingue des questions spéciales qu'il examine les unes après les autres. C'est ainsi qu'il étudie successivement la famille, le gouvernement cérémoniel, le gouvernement politique, les fonctions ecclésiastiques, et qu'il se propose, dans la partie encore inédite de son ouvrage, de passer ensuite aux phénomènes économiques, au langage et à la morale.

Malheureusement, l'exécution de ce vaste et beau programme ne répond pas tout à fait aux promesses qu'il laissait concevoir. La raison en est que M. Spencer, tout comme Auguste Comte, fait moins œuvre de sociologiste que de philosophe. Il ne s'intéresse pas aux faits sociaux pour eux-mêmes, il ne les étudie pas dans le seul but de les connaître, mais pour vérifier à leur occasion la grande hypothèse qu'il a conçue et qui doit expliquer toute chose. Tous les documents qu'il accumule, toutes les vérités spéciales qu'il rencontre chemin

faisant sont destinés à démontrer que, comme le reste du monde, les sociétés se développent conformément à la loi de l'évolution universelle. En un mot, ce n'est pas une sociologie qu'il faut aller chercher dans son livre, mais plutôt une philosophie des sciences sociales. Je n'ai pas à me demander s'il peut y avoir une philosophie des sciences et quel en est l'intérêt. En tout cas, elle n'est possible que pour des sciences constituées, or, la sociologie naît à peine. Avant d'aborder ces hautes questions, il faudrait d'abord en avoir résolu une multitude d'autres, spéciales et particulières, qui viennent seulement d'être posées. Comment est-il possible de trouver la formule suprême de la vie sociale quand on ignore encore quelles sont les différentes espèces de sociétés, les principales fonctions de chacune d'elles et quelles en sont les lois. M. Spencer croit, il est vrai, pouvoir aborder à la fois ces deux ordres de problèmes, mener de front l'analyse et la synthèse ; fonder la science et en faire en même temps la philosophie. Mais n'y a-t-il pas quelque témérité à tenter une pareille entreprise ? Aussi qu'arrive-t-il ? Il observe les faits, mais d'une manière hâtive, pressé qu'il est d'arriver au but qui l'attire. Il traverse une foule de problèmes mais ne s'arrête à chacun d'eux qu'un instant, quoiqu'il n'y en ait pas un qui ne soit gros de difficultés. Sa *Sociologie* est comme une vue des sociétés à vol d'oiseau. Les êtres n'y présentent plus ce relief, ce dessin nettement arrêté qu'ils ont dans la réalité. Mais ils se confondent tous au sein d'une même teinte uniforme qui n'en laisse transpirer que des linéaments indécis.

On devine à quelles solutions peut conduire un examen aussi précipité et ce que peut être la formule unique qui embrasse et résume toutes ces solutions particulières. Flottante et vague, elle n'exprime des choses que leur forme extérieure et la plus générale. Qu'il s'agisse de la famille ou des gouvernements, de la religion ou du commerce, partout M. Spencer croit retrouver la même loi. Partout il croit voir les sociétés passer plus ou moins lentement du type militaire au type industriel, d'un état où la discipline sociale est très forte à un autre état où chacun se fait à soi-même sa propre discipline. En vérité, n'y a-t-il rien d'autre dans l'histoire, et tout le mal que s'est donné l'humanité depuis des siècles n'a-t-il eu d'autre effet que de supprimer quelques droits de douane et de proclamer la liberté de la spéculation ? Ce serait un bien petit résultat pour un si colossal effort. La solidarité qui nous unit aux autres hommes est-elle donc si lourde que tout le but du progrès soit de la rendre un peu plus légère ? En d'autres termes, l'idéal des sociétés serait-il cet individualisme féroce dont Rousseau faisait leur point de départ et la politique positive ne serait-elle que celle du *Contrat social* retournée ? Emporté par son ardeur à généraliser et peut-être aussi par ses préjugés d'Anglais, M. Spencer a pris le contenant pour le contenu. Sans doute l'individu est plus libre aujourd'hui qu'il ne l'était autrefois, et il est bon qu'il en soit ainsi. Mais si la liberté a tant de prix, ce n'est pas par elle-même, par une sorte de vertu interne que les métaphysiciens lui attribuent volontiers, mais qu'un philosophe positif ne peut lui reconnaître. Ce n'est pas un bien absolu dont on ne saurait jamais trop prendre. Sa valeur lui vient des fruits qu'elle porte et se trouve par cela même étroitement limitée. Nécessaire pour permettre à l'individu d'aménager suivant ses besoins sa vie personnelle, elle ne s'étend pas plus loin. Or, au-delà de cette première sphère, il en est une autre bien plus vaste où l'individu se meut aussi en vue de fins qui le dépassent, qui lui échappent même le plus souvent. Ici il ne peut évidemment plus avoir l'initiative de ses mouvements, mais il ne peut que les recevoir ou les subir. La liberté individuelle se trouve donc toujours et

partout limitée par la contrainte sociale, que celle-ci prenne la forme de coutumes, de murs, de lois ou de règlements. Et, comme à mesure que les sociétés deviennent plus volumineuses, la sphère d'action de la société grandit en même temps que celle de l'individu, on est en droit de reprocher à M. Spencer de n'avoir vu qu'une face de la réalité et peut-être la moindre ; d'avoir méconnu dans les sociétés ce qui s'y trouve de proprement social.

IV

L'échec de cet essai de synthèse démontrait la nécessité pour les sociologues d'en venir enfin aux études de détail et de précision. C'est ce qu'a compris M. Alfred Espinas, et c'est la méthode qu'il a suivie dans son livre sur les *Sociétés animales*. Il est le premier qui ait étudié les faits sociaux pour en faire la science et non pour assurer la symétrie d'un grand système philosophique. Au lieu de s'en tenir à des vues d'ensemble sur la société en général, il s'est astreint à l'étude d'un type social en particulier ; puis au sein de ce type lui-même il a distingué des classes et des espèces, il les a décrites avec soin, et c'est de cette observation attentive des faits qu'il a induit quelques lois dont il a pris soin d'ailleurs de restreindre la généralité à l'ordre spécial des phénomènes qu'il venait d'étudier. Son livre constitue le premier chapitre de la *Sociologie*.

Ce que M. Espinas a fait pour les sociétés animales, un savant allemand a entrepris de le faire pour la société humaine, ou plutôt pour les peuples les plus avancés de l'Europe contemporaine. M. Albert Schaeffle a consacré les quatre gros volumes de son *Bau und Leben des socialen Körpers* à une analyse minutieuse de nos grandes sociétés modernes. Ici, peu ou point de théories. M. Schaeffle commence, il est vrai, par poser en principe que la société n'est pas une simple collection d'individus, mais un être qui a sa vie, sa conscience, ses intérêts et son histoire. D'ailleurs cette idée, sans laquelle il n'y a pas de science sociale, a toujours été très vivante en Allemagne et n'y a guère subi d'éclipses que pendant le court moment où l'individualisme kantien a régné sans partage. L'Allemand a le sentiment trop profond de la complexité des choses pour qu'il puisse se contenter aisément d'une solution aussi simpliste. La théorie qui rapproche la société des êtres vivants devait donc être bien accueillie de l'Allemagne, car elle lui permettait de se rendre plus sensible à elle-même une idée qui lui était chère depuis longtemps. Aussi M. Schaeffle l'accepte-t-il sans hésiter, mais il n'en fait pas le principe de sa méthode. Il emprunte bien à la biologie quelques expressions techniques d'une propriété parfois contestable ; mais son souci dominant est de se placer aussi près que possible des faits sociaux, de les observer en eux-mêmes, de les voir tels qu'ils sont et de les reproduire tels qu'il les voit. Il démonte, pièces par pièces, l'énorme mécanisme de nos sociétés modernes, il en compte les rouages et en explique le fonctionnement. C'est là qu'on verra, distingués et classés, cette multitude de liens de toute sorte qui, invisibles, nous rattachent les uns aux autres ; comment les unités sociales se coordonnent entre elles de manière à former des groupes de plus en plus complexes ; comment enfin des actions et des réactions qui se produisent au sein de ces groupes se dégagent peu à peu

un certain nombre d'idées communes, qui sont comme la conscience de la société. Quand on a lu ce livre, combien la construction de Spencer paraît exiguë et maigre, à côté des richesses de la réalité, et que l'élégante simplicité de sa doctrine perd de son prix, comparée à cette patiente et laborieuse analyse ! Sans doute, on pourrait objecter à M. Schaeffle l'éclectisme un peu flottant de sa doctrine. On pourrait lui reprocher surtout de trop croire à l'influence des idées claires sur la conduite de l'homme, de faire jouer à l'intelligence réfléchie un trop grand rôle dans l'évolution de l'humanité, et par conséquent d'accorder trop de place dans sa méthode au raisonnement et aux explications logiques. Enfin, il est permis de trouver que le champ d'études qu'il s'est assigné est bien vaste encore, trop vaste peut-être pour que l'observation puisse y être partout menée avec la même rigueur. Il n'en est pas moins certain que son livre est tout entier conduit avec une méthode proprement scientifique et constitue un véritable traité de sociologie positive.

Cette même méthode a été appliquée par d'autres savants, également d'Allemagne, à l'étude de deux fonctions sociales en particulier, le droit et l'économie politique. Au lieu de partir de la nature de l'homme pour en déduire la science, comme faisaient les économistes orthodoxes, l'école allemande s'efforce d'observer les faits économiques tels qu'ils se présentent dans la réalité. Tel est le principe de cette doctrine qu'on a appelée indifféremment socialisme de la chaire ou socialisme d'État. Si elle incline ouvertement vers un certain socialisme, c'est que, quand on cherche à voir les choses comme elles sont, on constate qu'en fait, dans toutes les sociétés connues, les phénomènes économiques dépassent la sphère d'action de l'individu ; qu'ils constituent une fonction, non pas domestique et privée, mais sociale. La société, représentée par l'État, ne peut donc s'en désintéresser et l'abandonner tout entière, sans réserve et sans contrôle, à la libre initiative des particuliers. Voilà comment la méthode de MM. Wagner et Schmoller, pour ne citer que les chefs de l'école, les conduisait nécessairement à faire de l'économie politique une branche de la science sociale, et à adopter comme doctrine un socialisme mitigé. Au même moment, quelques juristes découvrirent dans le droit la matière d'une science nouvelle. Jusqu'ici le droit n'avait été l'occasion que de deux espèces de travaux. D'une part, il y avait les juristes de profession qui s'occupaient uniquement à commenter les formules juridiques, pour en établir le sens et la portée. De l'autre, il y avait les philosophes qui, n'attachant qu'une médiocre importance à ces lois humaines, manifestation contingente de la loi morale universelle, entreprenaient de retrouver, par les seules forces de l'intuition et du raisonnement, les principes éternels du droit et de la morale. Or, l'interprétation des textes constitue un art, non une science, puisqu'elle n'aboutit pas à découvrir des lois, et quant à ces grandes spéculations, elles ne pouvaient avoir qu'une valeur et qu'un intérêt métaphysique. Les phénomènes juridiques se trouvaient donc n'être l'objet d'aucune science proprement dite, et cela sans raison. C'est cette lacune qu'ont essayé de combler M. Ihering et M. Post. L'un et l'autre, quoique appartenant à des écoles philosophiques très différentes, ont entrepris d'induire les lois générales du droit de la comparaison des textes de lois et des coutumes. Je ne puis ni exposer ni surtout apprécier ici les résultats de leurs analyses. Mais, quels qu'ils soient, il est certain que ce double mouvement, économique et juridique, réalise un important progrès. La sociologie n'apparaît plus désormais comme une sorte de science d'ensemble, générale et confuse, qui comprend presque l'universalité des choses ; mais on la voit se scinder d'elle-même en un certain nombre de scien-

ces spéciales qui s'attachent à des problèmes de plus en plus déterminés. Ensuite, comme l'économie politique est depuis longtemps fondée, quoique depuis longtemps languissante, comme la science du droit, tout en étant plus nouvelle, n'est en définitive qu'une transformation de la vieille philosophie du droit, la sociologie, grâce à ses rapports avec ces deux sciences, perd cet air d'improvisation soudaine qu'elle avait jusqu'ici et qui avait parfois fait douter de son avenir. Elle ne semble plus être un beau jour sortie du néant comme par miracle ; mais elle a désormais ses antécédents historiques, elle se rattache au passé et il est possible de montrer comment, ainsi que les autres sciences, elle en est peu à peu sortie par un développement régulier.

V

Voilà, Messieurs, ce que la sociologie est devenue de nos jours, et telles sont les principales étapes de son développement. Vous l'avez vue naître avec les économistes, se constituer avec Comte, se consolider avec Spencer, se déterminer avec Schaeffle, se spécialiser avec les juristes et les économistes allemands ; et de ce court résumé de son histoire, vous pouvez conclure vous-mêmes les progrès qui lui restent à faire. Elle a un objet nettement défini et une méthode pour l'étudier. L'objet, ce sont les faits sociaux ; la méthode, c'est l'observation et l'expérimentation indirecte, en d'autres termes la méthode comparative. Ce qu'il faut maintenant, c'est tracer les cadres généraux de la science et en marquer les divisions essentielles. Ce travail n'est pas seulement utile au bon ordre des études, il a une portée plus haute. Une science n'est vraiment constituée que quand elle s'est divisée et subdivisée, quand elle comprend un certain nombre de problèmes différents et solidaires les uns des autres. Il faut qu'elle passe de cet état d'homogénéité confuse par où elle commence à une hétérogénéité distincte et ordonnée. Tant qu'elle se réduit à une ou plusieurs questions très générales, elle ne tente que les génies très synthétiques : ceux-ci s'en emparent, la marquent de leur forte empreinte si bien qu'elle devient leur chose propre et semble se confondre avec eux. Œuvre personnelle, elle ne comporte pas la collaboration. On peut bien accepter ou rejeter ces grandes théories, les modifier dans le détail, les appliquer à quelques cas particuliers, mais on n'y peut rien ajouter parce qu'elles comprennent tout, embrassent tout. Au contraire, en devenant plus spéciale, la science se rapproche davantage des choses qui sont spéciales, elles aussi ; elle devient ainsi plus objective, plus impersonnelle et par conséquent accessible à la variété des talents, à tous les ouvriers de bonne volonté.

Il pouvait être tentant de procéder logiquement à cette opération et de décomposer la science suivant ses articulations naturelles, comme disait Platon. Mais ce serait évidemment manquer notre but : car nous avons à analyser une chose, une réalité, et nous n'analyserions qu'un concept. Une science est, elle aussi, une sorte d'organisme. Nous pouvons observer comme elle est formée et en faire l'anatomie, mais non lui imposer tel ou tel plan de composition, parce qu'il satisfait mieux la logique. Elle se divise d'elle-même, à mesure qu'elle se constitue, et nous ne pouvons que reproduire les divisions qui se

sont ainsi produites naturellement, et les rendre plus claires en en prenant conscience. Il est surtout nécessaire de procéder avec cette précaution quand il s'agit d'une science à peine adulte et dont les formes ont encore quelque chose de tendre et d'inconsistant.

Si donc nous appliquons cette méthode à la science sociale, nous obtiendrons les résultats suivants :

1° Il y a dans toute société un certain nombre d'idées et de sentiments communs que les générations se passent les unes aux autres, et qui assurent à la fois l'unité et la continuité de la vie collective. Tels sont les légendes populaires, les traditions religieuses, les croyances politiques, le langage, etc. Tous ces phénomènes sont d'ordre psychologique, mais ils ne relèvent pas de la psychologie individuelle, puisqu'ils dépassent infiniment l'individu. Ils doivent donc être l'objet d'une science spéciale chargée de les décrire et d'en chercher les conditions : on pourrait l'appeler *psychologie sociale*. C'est la *Völkerpsychologie* des Allemands. Si nous n'avons rien dit tout à l'heure des intéressants travaux de Lazarus et de Stanthal, c'est que jusqu'ici ils n'ont pas donné de résultats. La *Völker-psychologie*, telle qu'ils l'entendaient, n'est guère qu'un mot nouveau pour désigner la linguistique générale et la philologie comparée ;

2° Certains des jugements, qu'admet ainsi l'universalité des citoyens, présentent en outre ce double caractère qu'ils visent la pratique et sont obligatoires. Ils exercent une sorte d'ascendant sur les volontés qui se sentent comme contraintes de s'y conformer. On reconnaît à ce trait ces propositions dont l'ensemble constitue la morale. D'ordinaire on ne voit dans la morale qu'un art dont le but est de tracer aux hommes un plan de conduite idéale. Mais la science de la morale doit en précéder l'art. Cette science a pour objet d'étudier les maximes et les croyances morales comme des phénomènes naturels dont elle cherche les causes et les lois ;

3° Certaines de ces maximes ont une force tellement obligatoire que la société empêche par des mesures précises qu'il y soit dérogé. Elle ne laisse pas à l'opinion publique le soin d'en assurer le respect, mais elle en charge des représentants spécialement autorisés. Quand ils prennent ce caractère particulièrement impérieux, les jugements moraux deviennent des formules juridiques. Ainsi que nous l'avons dit, il y a une science du droit comme il y a une science de la morale et entre ces deux sciences de continuel rapports. Si même nous voulions pousser la division plus loin, nous pourrions reconnaître dans la science du droit deux sciences particulières comme il y a deux droits, l'un qui est pénal et l'autre qui ne l'est pas. Je me sers à dessein d'expressions très générales qui ne préjugent pas l'importante question que nous rencontrerons un jour. On distinguerait donc d'une part la science du droit proprement dit et de l'autre la criminologie ;

4° Enfin il y a ce qu'on est convenu d'appeler les phénomènes économiques. La science qui les étudie n'est plus à créer ; mais pour qu'elle devienne une science positive et concrète, il faut qu'elle renonce à cette autonomie dont elle était si fière pour devenir une science sociale. Ce n'est pas une simple réforme de catalogue que de tirer l'économie politique de son isolement pour en faire une branche de la sociologie. La méthode et la doctrine se trouveront changées du même coup.

Il s'en faut que cet inventaire soit complet. Mais une classification qui, dans l'état actuel de la sociologie, se présenterait comme définitive, ne pourrait être qu'arbitraire. Les cadres d'une science qui est seulement en train de se fixer ne peuvent rien avoir de rigide : il importe même qu'ils restent ouverts aux acquisitions ultérieures. C'est ainsi que nous n'avons parlé ni de l'armée ni de la diplomatie qui sont pourtant des phénomènes sociaux et dont il doit être possible de faire la science. Seulement cette science n'existe pas encore, même à l'état embryonnaire. Or je crois qu'il vaut mieux se priver du plaisir toujours facile d'esquisser à grands traits le plan d'une science tout entière à construire, opération stérile si elle n'est pas faite par une main de génie. Nous ferons un travail plus utile en ne nous occupant que de phénomènes qui ont déjà servi de matière à des sciences constituées. Ici du moins nous n'avons qu'à continuer une œuvre commencée où, dans une certaine mesure, le passé garantit l'avenir.

Mais chacun des groupes de phénomènes que nous venons de distinguer pourrait être successivement examiné à deux points de vue différents et donner ainsi naissance à deux sciences. Chacun d'eux consiste dans un certain nombre d'actions coordonnées en vue d'un but et on pourra les étudier comme tels : ou bien on étudiera de préférence l'être chargé d'accomplir ces actions. En d'autres termes on cherchera tantôt quel est son rôle et comme il s'en acquitte, tantôt comment il est lui-même constitué. Nous retrouverions de cette manière les deux grandes divisions qui dominent toute la biologie, les fonctions d'un côté, les structures de l'autre ; ici la physiologie, là la morphologie. L'économiste par exemple se placerait-il au point de vue physiologique ? Il se demanderait quelles sont les lois de la production des valeurs, de leur échange, de leur circulation, de leur consommation. Au point de vue morphologique au contraire il chercherait comment se groupent les producteurs, les travailleurs, les marchands, les consommateurs ; il comparerait les corporations d'autrefois aux syndicats d'aujourd'hui, l'usine à l'atelier, et déterminerait les lois de ces divers modes de groupement. De même pour le droit : ou bien on étudierait comment il fonctionne, ou bien on décrirait les corps chargés de faire fonctionner. Cette division est assurément très naturelle ; cependant, dans le cours de nos recherches, nous nous tiendrons presque exclusivement au point de vue physiologique, et voici les raisons de cette préférence. Chez les êtres inférieurs il y a entre l'organe et la fonction un rapport étroit, rigide. Une modification dans la fonction est impossible s'il ne s'en produit une correspondante dans l'organe. Celui-ci est comme figé dans son rôle parce qu'il est fixé dans sa structure. Mais il n'en est plus de même pour les fonctions supérieures des êtres supérieurs. Ici la structure est tellement flexible qu'elle n'est plus un obstacle aux changements : il arrive qu'un organe ou qu'une partie d'organe s'acquitte successivement de fonctions différentes. Déjà chez les êtres vivants nous savons que différents lobes du cerveau peuvent se remplacer les uns les autres avec une grande facilité ; mais c'est surtout chez les sociétés que ce phénomène se manifeste avec éclat. Ne voyons-nous pas à chaque instant des institutions sociales une fois créées servir à des fins que nul n'avait prévues et en vue desquelles par conséquent on ne les avait pas organisées ? Ne savons-nous pas qu'une constitution savamment aménagée en vue du despotisme peut devenir parfois un asile pour la liberté, ou inversement ? Ne voyons-nous pas l'Église catholique aux beaux temps de son histoire s'adapter aux circonstances les plus diverses de temps et de lieu, tout en restant toujours et partout la même ? Que de mœurs, que de pratiques sont encore aujourd'hui ce qu'elles

étaient autrefois quoique le but et la raison d'être en aient changé ? Ce qu'attestent ces exemples c'est une certaine souplesse de structure dans les organes de la société. Naturellement parce qu'elles sont très flexibles les formes de la vie sociale ont quelque chose de flottant et d'indéterminé ; elles offrent moins de prises à l'observation scientifique et sont plus difficilement accessibles. Ce n'est donc pas par elles qu'il convient de commencer. D'ailleurs elles ont moins d'importance et d'intérêt ; car elles ne sont qu'un phénomène secondaire et dérivé. C'est surtout à propos des sociétés qu'il est vrai de dire que la structure suppose la fonction et en vient. Les institutions ne s'établissent pas par décret, mais elles résultent de la vie sociale et ne font que la traduire au dehors par des symboles apparents. La structure c'est la fonction consolidée, c'est l'action qui est devenue habitude et qui s'est cristallisée. Si donc nous ne voulons pas voir les choses sous leur aspect le plus superficiel, si nous désirons les atteindre dans leurs racines, c'est à l'étude des fonctions qu'il faudra surtout nous appliquer.

VI

Vous le voyez. Messieurs, ma préoccupation dominante est de limiter et de circonscrire le plus possible l'étendue de nos recherches ; tant je suis convaincu qu'il est nécessaire pour la sociologie de clore enfin l'ère des généralités. Mais quoique restreintes ou plutôt parce que étant plus restreintes elles seront plus précises, ces études pourront, je crois, être utiles à des catégories assez différentes d'auditeurs.

Il y a d'abord les étudiants en philosophie. S'ils parcourent leurs programmes, ils n'y verront pas mentionnée la science sociale ; mais si, au lieu de s'en tenir aux rubriques traditionnelles, ils vont au fond des choses, ils constateront que les phénomènes qu'étudie le philosophe sont de deux sortes, les uns relatifs à la conscience de l'individu, les autres à la conscience de la société : c'est de ces derniers que nous nous occuperons ici. La philosophie est en train de se dissocier en deux groupes de sciences positives : la psychologie d'une part, la sociologie de l'autre. En particulier c'est de la science sociale que relèvent les problèmes qui jusqu'ici appartenaient exclusivement à l'éthique philosophique. Nous les reprendrons à notre tour. La morale est même de toutes les parties de la sociologie celle qui nous attire de préférence et nous retiendra tout d'abord. Seulement, nous essayerons de la traiter scientifiquement. Au lieu de la construire d'après notre idéal personnel, nous l'observerons comme un système de phénomènes naturels que nous soumettrons à l'analyse et dont nous chercherons les causes : l'expérience nous apprendra qu'elles sont d'ordre social. Sans doute nous ne nous interdirons pas toute spéculation sur l'avenir, mais n'est-il pas clair qu'avant de chercher ce que doivent être la famille, la propriété, la société, il faut savoir ce qu'elles sont, à quels besoins elles correspondent, à quelles conditions elles doivent se conformer pour vivre ? C'est par là que nous commencerons et par là se résoudra d'elle-même une antinomie qui n'est pas sans avoir douloureusement troublé les consciences. Depuis un siècle on discute pour savoir si la morale doit primer la science, ou la science

la morale : le seul moyen de mettre fin à cet état d'antagonisme c'est de faire de la morale elle-même une science, à côté des autres et en rapport avec elles. On a dit qu'il y avait aujourd'hui une crise en morale, et en effet il y a entre l'idéal moral conçu par certains esprits et la réalité des faits une telle solution de continuité que, suivant les circonstances et les tempéraments, la morale oscille entre ces deux pôles sans savoir où se poser définitivement. Le seul moyen de faire cesser cet état d'instabilité et d'inquiétude, c'est de voir dans la morale elle-même un fait dont on doit scruter attentivement, je dirais même respectueusement, la nature avant d'oser le modifier.

Mais les philosophes ne sont pas les seuls étudiants auxquels s'adresse cet enseignement. J'ai dit en passant les services que l'historien pouvait rendre au sociologiste, il m'est difficile de croire qu'en retour les historiens n'aient rien à apprendre de la sociologie. D'une manière générale, j'ai toujours trouvé qu'il y avait une sorte de contradiction à faire de l'histoire une science et à ne demander pourtant aux futurs historiens aucun apprentissage scientifique. L'éducation générale qu'on exige d'eux est restée ce qu'elle était, philologique et littéraire. Suffit-il donc de méditer les chefs-d'œuvre de la littérature pour s'initier à l'esprit et à la pratique de la méthode scientifique ? Je sais bien que l'historien n'est pas un généralisateur ; son rôle tout spécial est, non de trouver des lois, mais de rendre à chaque temps, à chaque peuple, son individualité propre et sa physionomie particulière. Il reste et doit rester dans le particulier. Mais enfin, si particuliers que soient les phénomènes qu'il étudie, il ne se contente pas de les décrire, il les enchaîne les uns aux autres, il en cherche les causes et les conditions. Pour cela, il fait des inductions et des hypothèses. Comment ne serait-il pas exposé à faire souvent fausse route, s'il procède empiriquement, s'il tâtonne au hasard, s'il n'est guidé par aucune notion sur la nature des sociétés, de leurs fonctions et des rapports de ces fonctions ? Dans cette masse norme de faits dont la trame constitue la vie des grandes sociétés, comment fera-t-il un choix ? Il en est qui n'ont pas plus d'intérêt scientifique que les menus incidents de notre vie quotidienne. Si donc il les accueille tous indistinctement, il tombe dans la vaine érudition. Il peut bien encore intéresser un petit cercle d'érudits, mais il ne fait plus œuvre utile et vivante. Or, pour opérer une sélection, il a besoin d'une idée directrice, d'un critérium qu'il ne peut demander qu'à la sociologie. C'est elle qui lui apprendra quels sont les fonctions vitales, les organes essentiels de la société, et c'est à l'étude de ces fonctions et de ces organes qu'il s'appliquera de préférence. Elle lui posera des questions qui limiteront et guideront ses recherches ; en retour, il lui fournira les éléments de la réponse et les deux sciences ne pourront que profiter l'une et l'autre à ce commerce de bons offices.

Enfin, Messieurs, il est une dernière catégorie d'étudiants que je serais heureux de voir représenter dans cette salle. Ce sont les étudiants en droit. Quand ce cours a été créé, on s'est demandé si sa place n'était pas plutôt l'École de droit. Cette question de local a, je crois, peu d'importance. Les limites qui séparent les différentes parties de l'Université ne sont pas si tranchées que certains cours ne puissent être également bien placés dans l'une ou l'autre Faculté. Mais ce que prouve ce scrupule c'est que les meilleurs esprits reconnaissent aujourd'hui qu'il est nécessaire pour l'étudiant en droit de ne pas s'enfermer dans des études de pure exégèse. Si en effet, il passe tout son temps à commenter les textes et si, par conséquent, à propos de chaque loi, sa seule préoccupation est de chercher à deviner quelle a pu être l'intention du législa-

teur, il prendra l'habitude de voir dans la volonté législatrice la source unique du droit. Or ce serait prendre la lettre pour l'esprit, l'apparence pour la réalité. C'est dans les entrailles mêmes de la société que le droit s'élabore, et le législateur ne fait que consacrer un travail qui s'est fait sans lui. Il faut donc apprendre à l'étudiant comment le droit se forme sous la pression des besoins sociaux, comment il se fixe peu à peu, par quels degrés de cristallisation il passe successivement, comment il se transforme. Il faut lui montrer sur le vif comment sont nées les grandes institutions juridiques, comme la famille, la propriété, le contrat, quelles en sont les causes, comment elles ont varié, comment vraisemblablement elles varieront dans l'avenir. Alors il ne verra plus dans les formules juridiques des espèces de sentences, d'oracles dont il faut deviner le sens parfois mystérieux ; il saura en déterminer la portée, non d'après l'intention obscure et souvent inconsciente d'un homme ou d'une assemblée, mais d'après la nature même de la réalité.

Tels sont. Messieurs, les services théoriques que peut rendre notre science. Mais elle peut de plus avoir sur la pratique une salutaire influence. Nous vivons dans un pays qui ne reconnaît d'autre maître que l'opinion. Pour que ce maître ne devienne pas un despote inintelligent, il est nécessaire de l'éclairer, et comment, sinon par la science ? Sous l'influence de causes qu'il serait trop long d'analyser ici, l'esprit de collectivité s'est affaibli chez nous. Chacun de nous a de son moi un sentiment tellement exorbitant qu'il n'aperçoit plus les limites qui l'enserrent de toutes parts. Se faisant illusion sur sa propre puissance, il aspire à se suffire à soi-même. C'est pourquoi nous mettons tout notre mérite à nous distinguer le plus possible les uns des autres, et à suivre chacun notre mouvement propre. Il faut réagir et de toutes nos forces contre cette tendance dispersive. Il faut que notre société reprenne conscience de son unité organique ; que l'individu sente cette masse sociale qui l'enveloppe et le pénètre, qu'il la sente toujours présente et agissante, et que ce sentiment règle toujours sa conduite ; car ce n'est pas assez qu'il ne s'en inspire que de temps en temps dans des circonstances particulièrement critiques. Eh bien ! Messieurs, je crois que la sociologie est, plus que toute autre science, en état de restaurer ces idées. C'est elle qui fera comprendre à l'individu ce que c'est que la société, comme elle le complète et combien il est peu de chose réduit à ses seules forces. Elle lui apprendra qu'il n'est pas un empire au sein d'un autre empire, mais l'organe d'un organisme, et lui montrera tout ce qu'il y a de beau à s'acquitter consciencieusement de son rôle d'organe. Elle lui fera sentir qu'il n'y a aucune diminution à être solidaire d'autrui et à en dépendre, à ne pas s'appartenir tout entier à soi-même. Sans doute ces idées ne deviendront vraiment efficaces que si elles se répandent dans les couches profondes de la population ; mais pour cela, il faut d'abord que nous les élaborions scientifiquement à l'Université. Contribuer à atteindre ce résultat dans la mesure de mes forces sera mon principal souci et je n'aurai pas de plus grand bonheur que si j'y puis réussir un peu.